

Trois conditions pour bénéficier de l'aide :

- 1. Être âgé d'au moins 18 ans
- 2. Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- 3. Être engagé dans un parcours d'obtention du permis B



PRENEZ CONTACT AVEC VOTRE CFA

Pour en savoir plus connectez-vous sur www.travail-emploi.gouv.fr/apprentis-aide-permis





CFA
AIDE AU FINANCEMENT DU
PERMIS DE CONDUIRE B



1- Pour quels apprentis?

□ Être âgé d'au moins 18 ans

 ○ Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'obtention du permis B



2- Quelle est le montant de l'aide?

Il s'agit d'une aide forfaitaire d'un montant de 500 euros, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.

À noter:

- •l'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti ;
- •elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales ;
- •elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice des prestations sociales.



3- Comment fonctionne l'aide?

L'aide au permis de conduire B doit être demandée par l'apprenti au centre de formation d'apprentis (CFA). Le CFA lui communique la démarche à suivre et le contenu du dossier :

La demande d'aide complétée et signée par l'apprenti :

<u>Télécharger le</u> formulaire

Une copie recto
verso de sa carte
nationale d'identité
ou de son passeport
ou de son titre de
séjour en cours de
validité
+ un RIB

Une copie de la facture de l'école de conduite (précisant le permis B), émise ou acquittée, datant de moins de douze mois avant la demande d'aide.

Le centre de formation d'apprentis (CFA) instruit la demande déposée par l'apprenti. Lorsqu'elle est recevable, le CFA l'atteste sur le formulaire et verse l'aide à l'apprentiou, le cas échéant, à l'école de conduite.